



Associer circuits courts et aide alimentaire? Un dispositif de marché expérimental en Languedoc-Roussillon

Ronan Le Velly, Dominique Paturel

► To cite this version:

Ronan Le Velly, Dominique Paturel. Associer circuits courts et aide alimentaire? Un dispositif de marché expérimental en Languedoc-Roussillon. 6. Journées de recherches en sciences sociales INRA-SFER-CIRAD, Institut National de Recherche Agronomique (INRA). UAR Direction générale (0233).; Société Française d'Economie Rurale (SFER). Paris, FRA.; Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). Montpellier, FRA., Dec 2012, Toulouse, France. 24 p. hal-01487110

HAL Id: hal-01487110

<https://hal.science/hal-01487110>

Submitted on 3 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communication aux 6èmes Journées de recherche en sciences sociales INRA, SFER, CIRAD,
Toulouse, 13-14 décembre 2012

Associer circuits courts et aide alimentaire ? Un dispositif de marché expérimental en Languedoc-Roussillon

Ronan Le Velly, Montpellier SupAgro, UMR Innovation

Dominique Paturel, INRA, UMR Innovation

2, place Pierre Viala, 34060 Montpellier Cedex 2, France

levelly@supagro.inra.fr, dpaturel@supagro.inra.fr

Associer circuits courts et aide alimentaire ? Un dispositif de marché expérimental en Languedoc-Roussillon

RESUME

Cet article décrit la conception et la mise en œuvre d'un dispositif expérimental visant à approvisionner en fruits et légumes régionaux les centres de distribution des Restos du cœur de l'Hérault. Pour cela, les auteurs mobilisent une sociologie de l'action collective qui restitue les façons dont les participants au marché travaillent à son organisation, pour la conception du dispositif et la réalisation des échanges. Dans une première partie, ils relatent le processus qui a conduit des acteurs hétérogènes à participer à cette expérimentation et expliquent en quoi le dispositif de mise en marché retenu a su répondre à leurs attentes respectives (contribuer à la recherche sur les circuits courts, améliorer la fraîcheur des denrées offertes aux usagers de l'aide, relancer le Marché d'Intérêt National...). La mise en œuvre de ce dispositif lors de l'hiver 2011-2012 est étudiée dans la seconde partie de l'article. Les auteurs montrent que le « circuit court de proximité » établi est caractérisé par des modifications partielles du travail dans l'entrepôt et les centres de distribution des Restos du cœur, et par une importante activité de régulation des intermédiaires commerciaux.

MOTS CLES

Aide alimentaire, circuits courts alimentaires, marché, Restos du cœur, sociologie de l'action organisée.

INTRODUCTION

Développer un approvisionnement plus direct et plus local pour l'aide alimentaire ? Cette idée peut suggérer des sentiments contrastés. Pour certains, elle peut faire sens. Par exemple, parmi les objectifs du Programme National pour l'Alimentation, établi en 2010, se trouvent « le développement des circuits courts ou de proximité » et « l'accès de tous à une alimentation de qualité ». Permettre aux usagers de l'aide alimentaire de consommer des produits locaux est alors une façon de contribuer à la fois à la fraîcheur de leur alimentation et aux débouchés des agriculteurs de leur région. Néanmoins, cette visée d'approvisionnement local peut aussi paraître un peu superflue. Selon le Ministère de l'agriculture, il y aurait en France en 2011 3,2 millions de « bénéficiaires » de l'aide alimentaire, 500 000 de plus que cinq ans auparavant.¹ Certains diront alors que la question de l'origine des produits est secondaire face à l'urgence de satisfaire les besoins du plus grand nombre. Un constat pragmatique amène également à souligner que les démarches couplant aide alimentaire et circuits courts sont rares. Même si rien ne permet d'affirmer que les circuits courts concernent seulement les populations aisées, les initiatives de circuits courts visant spécifiquement l'accès des plus pauvres, comme des systèmes de panier à prix différenciés, demeurent exceptionnelles (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, 2011 ; Paturel, 2010 ; Réseau Rural Français, 2011). Surtout, les circuits de marchandises de l'aide alimentaire sont généralement des circuits intermédiés et non-territorialisés. Des agriculteurs locaux, à titre individuel ou collectif, font parfois don aux organisations de l'aide alimentaire d'une partie de leur production, mais cela constitue une quantité négligeable en comparaison de ce que ces dernières reçoivent ou achètent via des circuits longs (Conseil National de l'Alimentation, 2012 ; Chiffoleau et Paturel, 2010 ; Le Crom et Retière, 2003).

Dans cet article, nous allons suivre au plus près une expérimentation menée en Hérault visant à introduire des fruits et légumes régionaux dans les approvisionnements des Restos du cœur. Cette étude de cas nous permettra de poursuivre notre interrogation sur la pertinence et la possibilité d'une association entre circuits courts et aide alimentaire. Deux temps viendront structurer notre propos. Il s'agira tout d'abord de comprendre les raisons pour lesquelles un tel projet a été engagé. Dans la première partie, nous décrirons le processus qui a conduit des

¹ Dans le texte, nous utiliserons de façon équivalente les termes de « bénéficiaire », utilisé par les acteurs français de l'aide alimentaire, et d'« usager », symboliquement plus neutre.

acteurs hétérogènes (service déconcentré de l'Etat, Marché d'Intérêt National, Restos du cœur, chercheurs...) à participer à cette expérimentation et verrons comment le dispositif de mise en marché retenu a su répondre à leurs attentes respectives. Il s'agira ensuite d'appréhender les effets de ce dispositif, aussi bien sur le fonctionnement de l'aide alimentaire que sur le mode de commercialisation en circuits courts. En quoi le souhait du local induit-il une évolution des circuits d'approvisionnement de l'aide alimentaire ? Quelle forme prennent les circuits courts dès lors qu'ils visent ce débouché ? Notre seconde partie témoignera alors de l'hybridation des types de circuits qui concourent à la constitution des systèmes alimentaires, notamment de l'articulation entre circuits courts et circuits longs (Colonna et al., 2011 ; Sonnino et Marsden, 2006). Mais elle permettra aussi d'adopter un point de vue plus précis, centré sur l'hétérogénéité des circuits d'approvisionnement de l'aide alimentaire et sur la diversité des modalités d'organisation des circuits courts de proximité.

Pour aborder ces questions, nous nous appuyerons sur une sociologie de l'action organisée « ouverte » à différentes influences théoriques (Bréchet, 2008 ; Terssac, 2003), telle qu'elle a été développée par Jean-Daniel Reynaud (1997). Appliquée au phénomène marchand, cette approche place au cœur de l'analyse les activités par lesquelles les participants aux marchés travaillent à organiser les échanges. Ces activités, que J.-D. Reynaud qualifie « d'activités de régulation », passent par l'établissement de relations stabilisées, de règles formelles, d'équipements matériels, de routines ou de conventions. Elles sont entreprises à des niveaux micro, méso et macro, sur des temps plus ou moins longs, de façon plus ou moins cohérente ou contradictoire, coopérative ou conflictuelle, par des acteurs traduisant leur autorité et d'autres la contestant, etc. (sur tous ces points, voir Le Velly et Bréchet, 2011). Comme dans l'Analyse stratégique des organisations, il s'agit alors de rendre compte aussi bien de la capacité d'innovation des acteurs que des contraintes et des marges de manœuvre du jeu dans lequel ils s'inscrivent (Crozier et Friedberg, 1977 ; Friedberg, 1993). Etudier un dispositif de marché expérimental, tel que celui que nous présentons dans cet article, implique finalement d'être attentif à l'état initial du système d'action concret, aux activités de régulation qui contribuent à l'élaboration d'une nouvelle organisation du marché, et aux activités de régulation qui s'adjoignent ensuite lors de sa mise en œuvre.

Encadré 1. Conditions de l'enquête

Cet article résulte d'une démarche de recherche-intervention qui mêle de façon continue activité d'enquête et participation active (David, 2000). La co-auteure de cet article a ainsi eu un rôle important dans la genèse de l'expérimentation, la conception du dispositif et son évaluation (Cf. 1.1.). Concrètement, son action a constitué dans l'organisation et/ou la participation à une quinzaine de réunions avec les autres acteurs de l'expérimentation, l'établissement de liens entre certains d'entre eux et la rédaction de documents marquant des étapes de l'avancement du projet et la consolidation du collectif. Elle a également encadré deux chercheurs contractuels, Fanny Demarque et Matthias Fattet sur deux missions de 3 et 5 mois, aux printemps 2011 et 2012. Dans le cadre de la première, des observations et des rencontres ont été menées pour parvenir à la rédaction d'une étude de faisabilité et du cahier des charges de l'expérimentation (Paturel et Demarque, 2011). La seconde mission a alors consisté à en suivre le déroulement et en évaluer certains effets. Pour cela, de nombreuses observations directes et une trentaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés. L'ensemble du spectre des acteurs du dispositif a été interviewé (8 producteurs, 4 salariés du Marché d'intérêt National de Montpellier, 2 grossistes, le responsable de l'entrepôt départemental et 10 responsables de centres de distribution des Restos du Cœur) et plusieurs d'entre eux l'ont été à plusieurs reprises. Ce travail a débouché sur la production d'un rapport écrit, validé par les principaux protagonistes, où sont détaillés de façon systématique les enseignements de l'expérimentation (Fattet et Paturel, 2012).

Toutes ces actions n'ont aucunement été envisagées comme relevant de l'expertise et de l'ingénierie. Il ne s'est pas agi d'élaborer des diagnostics et des solutions, mais d'engager une démarche de dialogue et de coopération avec les acteurs qui ont progressivement pris part au projet. De la même façon, les finalités et les modalités de l'expérimentation décrite dans l'article n'étaient pas déterminées au préalable ; elles se sont précisées chemin faisant. La recherche a également été pensée comme un processus ouvert, influencé par les réalités du terrain et les rencontres opérées. Pour la chercheure, cela supposait d'adopter une position non pas de rupture mais d'attention aux actions et aux vécus des différents individus, y compris d'elle-même (voir Paturel, 2008). En particulier, si cet article se veut être un témoin fidèle des processus effectués, il doit aussi être lu comme le résultat des préoccupations de ses auteurs, notamment du premier qui l'a rédigé en échangeant avec la seconde.

1. UN DISPOSITIF DE MARCHÉ EXPERIMENTAL A LA FOIS FONDEMENT, RESULTAT ET CADRE DE L'ACTION COLLECTIVE

De multiples autres actions étaient envisageables pour développer les circuits courts ou pour améliorer la qualité de l'alimentation des usagers de l'aide alimentaire ; d'autres ont d'ailleurs été menées en région Languedoc-Roussillon. Surtout, le dispositif du marché expérimental mis en place, tel qu'il a été établi dans le cahier des charges rédigé au printemps 2011, n'était en rien écrit à l'avance. Il n'a été ni la reproduction à l'identique d'un modèle éprouvé par ailleurs, ni une solution pensée et imposée par la chercheuse de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) (Cf. encadré 1). Rien ne justifie non plus de supposer qu'il ait été une réponse parfaitement efficiente aux contingences locales (Friedberg, 1993). Nous proposons plutôt de considérer ce dispositif comme le résultat de la confrontation située d'acteurs, porteurs d'activités de régulation différentes, qui se sont progressivement agrégés au projet. Le dispositif finalement mis en place, avant d'être le cadre des activités de régulation des acteurs qui y participent, est le résultat d'efforts conjoints, autour d'un projet de constitution de ce cadre d'action collective (Bréchet et Desreumaux, 2005). Pour pleinement comprendre la forme singulière du dispositif établi (1.2.), il convient alors d'en restituer la genèse (1.1.).

1.1. Un projet au croisement d'acteurs et de problèmes hétérogènes

Penser l'organisation du marché comme le résultat de la rencontre d'activités de régulation amène à considérer des situations de confrontation, où les acteurs promeuvent des régulations conflictuelles, mais aussi des situations de négociation et de compromis quant aux modalités d'organisation du marché (Le Velly et Bréchet, 2011). L'histoire du dispositif expérimental relève plutôt du second cas. Dans cette section, nous allons rendre compte de façon relativement détaillée des façons par lesquelles différents acteurs ont pris part au projet avant de s'accorder sur le cahier des charges de l'expérimentation. Il apparaîtra que ces acteurs ne partageaient pas forcément les mêmes enjeux, mais que le projet de dispositif expérimental a su faire écho à leurs préoccupations respectives. A cet égard, notre cas rappelle les phénomènes de traduction au croisement d'acteurs et de problèmes hétérogènes, mis en avant en sociologie des sciences (Callon, 1986), traduction qui dans le cas présent s'est opérée sans qu'un acteur cherche à imposer un « point de passage obligé » (Star et Griesemer, 1989). En somme, notre récit sera celui de l'élaboration progressive d'un dispositif que l'on peut

qualifier d'« intermédiaire » (Vinck, 1999), parce qu'il est au croisement des enjeux des uns et des autres, et qu'il marque une étape dans la constitution du collectif.

Sans donc la concevoir comme l'entrepreneur unique d'une solution identifiée, il nous semble possible d'identifier la chercheuse de l'INRA co-auteure de cet article comme étant à l'initiative du projet. En 2008, lors de son arrivée dans l'Unité Mixte de Recherche Innovation, elle a été amenée à se positionner sur les thématiques qui y étaient développées. En raison de son passé professionnel dans l'intervention sociale et de ses aspirations intellectuelles pour les questions de justice sociale, elle s'est tournée vers l'étude de l'accès des populations précaires aux circuits courts alimentaires. Cette question avait déjà fait l'objet de projets de recherche au sein du laboratoire. Depuis 2005, une autre chercheuse avait ainsi coordonné deux projets de recherche successifs, dans le cadre du programme européen Equal puis du programme Pour et Sur le Développement Régional Languedoc-Roussillon, centrés sur le lien entre circuits courts et réduction des inégalités. De ce fait, l'accès des populations pauvres aux circuits courts faisait partie des questions identifiées dans le projet scientifique du laboratoire, et plusieurs acteurs régionaux de ce dossier étaient déjà bien identifiés. L'auteure de cet article a donc pu s'engager dans cette voie. Elle est tout d'abord entrée en relation avec les acteurs du développement rural, puis progressivement avec ceux de l'aide alimentaire. Le courant n'est pas forcément bien passé avec ces derniers, peu intéressés par les questions que souhaitait porter la chercheuse, mais il s'est tout de même établi avec un bénévole responsable des Jardins du cœur. Ce dernier lui a alors conseillé de rencontrer la présidente départementale des Restos du cœur.

Encadré 2. Les Restos du cœur de l'Hérault

Les Restos du cœur de l'Hérault est une des 119 associations locales du réseau national des Restos du cœur. En 2011-2012, elle annonce avoir distribué 16°000 tonnes de denrées alimentaires, soit 2 millions de repas (dont 1,8 millions pendant la campagne hivernale), auprès de 22 000 personnes (2 % de la population du département). Ses 1200 bénévoles mènent également des actions en matière d'accès au logement, au travail, à la culture et à l'éducation.

Les discussions entre la chercheuse de l'INRA et la présidente des Restos du cœur de l'Hérault (*Cf* encadré 2), auxquelles s'est rapidement joint le bénévole en charge de la logistique fruits et légumes de l'entrepôt départemental de l'association, ont généré un

premier noyau porteur du projet d'approvisionnement en circuits courts. Tous trois se sont retrouvés dans le souhait d'engager une démarche qui permette d'une part d'améliorer la qualité des denrées offertes aux usagers de l'aide et d'autre part d'aborder la question de la pauvreté des agriculteurs et de contribuer au développement de l'agriculture régionale. Ce second volet renvoyait à des préoccupations personnelles des deux bénévoles des Restos du cœur, mais il était loin d'être partagé par tous les membres de l'association. D'autres responsables locaux, que la chercheuse de l'INRA avait essayé d'associer, avaient même fait part de leur désintérêt pour les problématiques de l'agriculture locale. Les enjeux respectifs des différents mondes militants, comme ceux des circuits de proximité et ceux de l'aide alimentaire, ne se croisent pas aisément (Le Velly, 2011). Les bénéfices des circuits courts pour l'agriculture locale ne font pas forcément sens pour les militants de l'aide alimentaire, au moins dans un premier temps. Les initiateurs du projet ont alors mis en avant d'autres avantages lorsque les discussions ont été engagées avec la direction de l'association nationale des Restos du cœur.

Obtenir l'accord de l'association nationale était en effet indispensable pour poursuivre le projet. Même si les associations locales des Restos du cœur sont juridiquement autonomes de l'association nationale, elles lui sont liées par un contrat d'agrément qui définit une série de règles de fonctionnement. Parmi celles-ci, il est établi que la gestion des approvisionnements relève de l'association nationale. Cette modalité d'organisation vise à garantir l'efficacité, la traçabilité et la transparence des achats (Cf. 2.1.), et les groupes locaux n'ont en principe pas à acheter eux-mêmes de denrées alimentaires. Des négociations ont alors été engagées entre la chercheuse de l'INRA et la direction du Service national d'approvisionnement des Restos du cœur et entre la présidente des Restos du cœur de l'Hérault et le conseil d'administration de l'association nationale. Leur argument, qui a finalement amené à autoriser l'expérimentation, a été celui de l'amélioration de la qualité des denrées. Elles ont expliqué qu'un approvisionnement de proximité pour les fruits et légumes permettrait un surcroît de fraîcheur et par là-même une meilleure qualité nutritionnelle. Cet argument n'aurait peut-être pas convaincu quelques années auparavant, mais depuis le milieu des années 2000, plusieurs études officielles ont mis sur agenda la question de l'équilibre nutritionnel de l'aide alimentaire, et les organisations se la sont fortement appropriée (Cf. encadré 3). Le projet héraultais est alors apparu comme étant compatible avec le souhait de l'association nationale des Restos du cœur d'agir dans ce sens.

Encadré 3. La qualité nutritionnelle de l'alimentation des usagers de l'aide alimentaire

Les travaux portant sur l'alimentation des populations pauvres constituent une tradition de recherche importante (voir Caillavet et al., 2006), mais ceux portant spécifiquement sur l'alimentation des usagers de l'aide alimentaire sont beaucoup plus rares et plus récents. En France, les deux premières études majeures, menées par des chercheurs en nutrition, ont été réalisées au milieu des années 2000. La première, nommée E3A (Enquête auprès des Associations d'Aide Alimentaire) s'appuyait sur un questionnaire passé auprès de 187 associations. Entre autres résultats, elle a fait état d'une qualité nutritionnelle médiocre des denrées distribuées, non à même de compenser les manques des populations bénéficiaires, et a souligné une forte insuffisance des apports en fruits et légumes (Bellin-Lestienne et al., 2005). La seconde, nommée ABENA (Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire) reposait sur un questionnaire et un examen clinique et biologique réalisé auprès d'usagers (1164 pour le questionnaire, 257 pour l'examen). Elle a confirmé que les bénéficiaires de l'aide étaient loin de satisfaire aux recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNSS), tout particulièrement pour les produits laitiers, et plus encore pour les fruits et légumes (95 % de l'échantillon en consommait moins de 3,5 unités par jour, et près des deux tiers moins d'une unité par jour). Elle constatait en outre une fréquence élevée de pathologies (hypertension artérielle, obésité) liées à ces déséquilibres (Bellin-Lestienne et al., 2007). A la suite de ces constats, diverses modifications ont été apportées dans l'organisation de l'aide alimentaire : élaboration d'un référentiel d'aide équilibrée (Darmon, 2008), ajout d'un critère de qualité nutritionnelle dans les appels d'offres du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) et du Plan National d'Aide Alimentaire (PNAA) (Cf. 2.1.), expérimentations locales visant à accroître l'offre en fruits et légumes frais (Birlouez, 2009 ; Gaigi et al., 2010).

Dans le même temps, les porteurs du projet ont reçu l'appui de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) du Languedoc Roussillon, plus précisément du Service Régional de l'Alimentation (SRAL), au titre des actions du Programme National pour l'Alimentation. La chercheuse de l'INRA et la présidente des Restos du cœur de l'Hérault étaient préalablement en contact avec les agents du SRAL de la DRAAF, en particulier dans le cadre de groupes de travail mis en œuvre dans ce qui s'appelait encore le Plan Régional de l'Offre Alimentaire. Elles ont alors fait part de leur idée à la

responsable du Pôle offre alimentaire, qui a accepté de financer l'INRA pour une étude de faisabilité. Par la suite, la DRAAF a renouvelé son soutien en participant au financement du suivi de l'expérimentation et en reconnaissant le projet comme relevant des actions du Programme National pour l'Alimentation. Cet engagement des agents de la DRAAF a été d'autant plus possible qu'il était pleinement compatible avec deux des six objectifs du Plan Régional de l'Alimentation du Languedoc Roussillon, « l'accès pour les plus démunis à une alimentation de qualité » et « le développement des circuits courts en région » (Cf. encadré 4). Le projet était également congruent avec les modalités d'action de la DRAAF, caractérisées plus par des actions de facilitation et de coordination de l'existant, que par le pilotage d'une politique étatique autonome (selon un modèle décrit par Duran et Thoenig, 1996 ; et pour une application au PNSS, Hernandez et Messaoudène, 2010).

Encadré 4. Le Programme National pour l'Alimentation et ses déclinaisons régionales

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) résulte de la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (2010). Il définit une série d'actions, réparties en quatre axes, renvoyant à une pluralité d'objectifs (développement de l'emploi, maintien des traditions culinaires, santé publique, protection de l'environnement...). Les DRAAF sont chargées, avec les services déconcentrés des autres ministères concernés, d'organiser la déclinaison et l'animation du PNA en région. Elles peuvent adapter et hiérarchiser les priorités définies nationalement, en en référant aux Comités Régionaux de l'Alimentation (CRALIM). L'existence des CRALIM illustre « l'ouverture du jeu collectif » propre aux modalités actuelles d'intervention de l'Etat (Duran et Thoenig, 1996), puisqu'y participent outre différents services déconcentrés, des collectivités locales, des organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires, des organismes de l'enseignement et de la recherche, et des associations (de consommateurs, d'aide alimentaire, d'éducation à l'alimentation...). En Languedoc-Roussillon, six axes d'action ont été validés dans ce cadre. Ils reprennent les grandes lignes du PNA, mais mettent aussi un accent particulier sur le développement des circuits courts : alors que ce point ne représente qu'une sous-section de l'axe « Améliorer l'offre alimentaire » du PNA, il constitue un axe à part entière du programme languedocien.

L'étude de faisabilité engagée au printemps 2011 a exploré plusieurs pistes pour associer circuits courts et aide alimentaire. L'idée de s'appuyer sur les Jardins du cœur a d'abord été envisagée, mais elle a été vite rejetée en raison du manque de capacités de production de cette

structure, prioritairement tournée vers l'insertion de ses travailleurs. Rapidement, les porteurs du projet ont alors sollicité les gestionnaires de Mercadis, le Marché d'Intérêt National (MIN) de Montpellier. Ce choix répondait au fait que ses dirigeants avaient déjà manifesté auprès de la DRAAF et des chercheurs de l'INRA leur souhait d'être reconnus comme un acteur des circuits courts. Leur argument était que le MIN est déjà un lieu d'approvisionnement local, par la présence d'agriculteurs et de grossistes vendant des produits locaux aux restaurateurs et aux commerçants, et que le MIN offre les outils logistiques et les compétences professionnelles pour les développer plus encore. Pour comprendre ce discours, il faut avoir en mémoire que les MIN, surtout ceux de petite taille comme à Montpellier, connaissent des difficultés. Les flux de marchandises les contournent aujourd'hui massivement, leur utilité est contestée et la situation financière de leurs grossistes est souvent fragile (Bernard de Raymond, 2010 ; Durbiano, 1996). Pour les gestionnaires des MIN, être présent sur le dossier des circuits courts, et sur celui plus particulier de l'approvisionnement local des Restos du cœur, était alors une façon de valoriser l'outil MIN et les grossistes qui y travaillent.

1.2. La définition du dispositif

Les discussions entre les gestionnaires du MIN, les chercheurs de l'INRA et les responsables des Restos du cœur de l'Hérault ont fini de stabiliser le dispositif expérimental. Rapidement, une option fondamentale a été actée : ne pas travailler en direct avec des producteurs et s'appuyer sur les grossistes régionaux travaillant sur le site du MIN. Pour les porteurs du projet, il n'existait pas d'organisation de producteurs sur la région à même de fournir de façon régulière les Restos du cœur. En outre, les dirigeants des Restos du cœur souhaitaient ne pas compliquer le travail de leurs bénévoles et excluaient de commander auprès de multiples fournisseurs. Le choix a alors été fait de s'engager vers un approvisionnement en « circuit de proximité » plus qu'en « circuit court », même si la présence d'un seul grossiste intermédiaire commercial n'exclut pas de continuer à utiliser le terme, habituellement défini par la présence de zéro ou un intermédiaire (sous réserve bien entendu que les Restos du cœur ne soient pas considérés comme un second intermédiaire).

La poursuite de l'étude de faisabilité a alors visé à prendre en compte les contraintes liées aux régulations existantes des parties prenantes. Par exemple, pour les Restos du cœur, les faibles capacités de stockage de son entrepôt départemental et l'impératif de maîtrise des coûts imposaient un minimum de deux livraisons hebdomadaires et la fixation de prix d'achat

identiques à ceux pratiqués avec ses fournisseurs nationaux. Il s'est également agi d'évaluer les capacités de la production locale. Pour cela, les producteurs n'ont pas été directement enquêtés. Les gestionnaires et des grossistes du MIN, ainsi qu'un conseiller de la chambre départementale d'agriculture, ont expliqué quelles productions régionales pouvaient facilement être livrées pendant la campagne hivernale. Par exemple, la pomme de terre, légume le plus distribué par les Restos du cœur de l'Hérault (70 tonnes sur une campagne), a été jugée trop peu présente ou à un prix trop élevé dans la région et a été écartée du dispositif. L'étude de faisabilité a enfin établi l'importance de « trouver un équilibre économique qui permette une rémunération correcte pour le producteur ». Cet objectif d'équité n'a pas été porté par les producteurs eux-mêmes, puisqu'ils n'ont pas participé à la conception du dispositif, mais par la chercheuse de l'INRA qui s'est faite sur ce pont leur porte-parole. Face à cet obstacle, il a alors été acté que l'évaluation de l'expérimentation aborderait cette question.

Ces échanges se sont conclus par la production d'une étude de faisabilité, puis par la rédaction d'un cahier des charges. Ces documents, véritables « objets intermédiaires » (Vinck, 1999), ont cristallisé les choix passés et déterminé les conditions de l'expérimentation à venir : volumes (100 tonnes en tout) et gamme de produits (pommes, kiwis, carottes, salades, blettes, céleri branche, choux, navets, poireaux, oignons), délai (les 17 semaines de la campagne hivernale des Restos du cœur), périmètre d'achat (la région Languedoc-Roussillon), modalités de livraisons et conditionnement (colis de 10 kilogrammes, interdiction des sachets plastiques). L'appel d'offres ne proposait en outre aucune possibilité de négociation de prix entre les grossistes et les Restos du cœur de l'Hérault : les prix devaient être identiques à ceux déterminés dans les appels d'offres nationaux. Comme ceux-ci n'étaient pas encore clos au moment de l'appel d'offres régional, le cahier des charges communiquait simplement à titre d'information les prix de la campagne précédente et établissait que « le fournisseur s'alignera sur les prix qui seront négociés lors de l'appel d'offres national pour la campagne 2011-2012 ». En revanche, le cahier des charges laissait une liberté aux grossistes sur différents points : le choix des producteurs régionaux qui les fourniront, le prix d'achat à ces producteurs et le calibre des produits livrés, sous réserve qu'il soit unique pour une livraison donnée. Enfin, il offrait aux grossistes la latitude de recourir à un approvisionnement extrarégional dans le cas où ils ne parviendraient pas à trouver les produits localement.

2. CE QUE LES CIRCUITS COURTS FONT A L'AIDE ALIMENTAIRE, CE QUE L'AIDE ALIMENTAIRE FAIT AUX CIRCUITS COURTS.

Les conditions d'émergence du dispositif le laissent déjà entrevoir : l'histoire de cette expérimentation s'écrit au croisement des régulations de l'aide alimentaire et des régulations des circuits courts. Le suivi réalisé lors de l'expérimentation permet alors d'observer d'un côté les modifications induites dans les modalités d'organisation des Restos du cœur (2.1.) et de l'autre la forme particulière de circuit court établi (2.2).

2.1. En quoi le dispositif induit-il une modification des régulations des Restos du cœur ?

En 2011-2012, le compte de résultat cumulé de l'association nationale et des 119 associations départementales des Restos du cœur affichait un total de 103 millions d'euros de denrées alimentaires achetées auprès d'une centaine de fournisseurs (71 %) ou reçues dans le cadre du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (23 %, essentiellement des produits laitiers, du riz et des céréales) et du Plan National d'Aide Alimentaire (6 %, produits carnés, poissons surgelés, conserves de fruits et légumes). Cette proportion d'achats auprès de fournisseurs est particulièrement importante, en comparaison de ce que l'on peut observer dans les autres associations françaises d'aide alimentaire (Conseil National de l'Alimentation, 2012 ; Le Crom et Retière, 2003) et s'explique par un financement relativement indépendant du PEAD et du PNAA (Cf. encadré 5).

Encadré 5. Le financement des Restos du cœur

En 2011-2012, les ressources de l'association nationale et des 119 associations départementales des Restos du cœur ont atteint 178 millions d'euros. L'entrée par le financement ne recoupe celle des approvisionnements que sur les dons en nature du PEAD et du PNAA et donne à voir une hybridation de circuits « différenciés » (Zelizer, 2012). Les ressources de l'association nationale sont ainsi principalement composées de dons et de legs de particuliers et d'entreprises (51,9 %), de produits des opérations marchandes liées aux concerts des Enfoirés (14,4 %) et des subventions et dons en nature de l'Union Européenne (13,4 %), de l'Etat (2,5 %) et des collectivités territoriales (5,9 %). Ces chiffres, communiqués par les Restos du cœur (2012), mériteraient d'être retravaillés pour tenir compte des réductions fiscales induites par les dons et legs (entre 66 et 75 % de leur montant pour l'impôt sur le revenu). Il faudrait ensuite ajouter les dons et subventions en nature que

reçoivent les associations locales, lors de collectes auprès d'industriels, de la grande distribution ou de particuliers. Il faudrait enfin valoriser l'activité des bénévoles, que les Restos du cœur évaluent eux-mêmes à près de 155 millions d'euros.

Contrairement aux aliments issus du PEAD et du PNAA qui sont achetés par FranceAgriMer pour le compte de l'Etat dans le cadre d'appels d'offres relevant du code des marchés publics (sur le fonctionnement de ces appels d'offres et leurs imperfections, voir Cour des comptes, 2009 ; Dieuleveux et al., 2008), le choix des fournisseurs du Service national des approvisionnements des Restos du cœur résulte de consultations privées. Les Restos du cœur ont alors pleinement la main sur ces achats, alors que dans le premier cas ils ne peuvent que demander à FranceAgriMer la gamme et la quantité de produits qu'ils souhaitent obtenir au vu de l'enveloppe qui leur est allouée. La mise en concurrence réalisée par le Service national des approvisionnements débouche sur l'examen des offres par une commission ad hoc, qui communique ses conclusions au bureau et au conseil d'administration de l'association nationale. Chaque année, 5 à 10 % des fournisseurs sont ainsi renouvelés. Cette organisation, calquée sur celle des grandes entreprises du secteur marchand (Le Crom et Retière, 2003 ; Ughetto et Combes, 2010) a été souhaitée par la direction des Restos du cœur. Elle vise à peser sur les relations commerciales et obtenir des prix bas, garantir la sécurité sanitaire et la traçabilité des produits, et satisfaire aux demandes de professionnalisation et de transparence de l'organisme de contrôle qu'est la Cour des comptes.

L'expérimentation menée dans l'Hérault constitue donc une exception, ou plutôt une dérogation puisqu'elle a été autorisée par l'association nationale. Dans ce cadre, l'association départementale a pu lancer au printemps 2011 un appel d'offres au niveau du MIN de Montpellier. Sur les 12 grossistes en fruits et légumes du MIN, seulement deux ont répondu. Les gestionnaires du MIN, en accord avec les Restos du cœur de l'Hérault, ont partagé les volumes du marché pour permettre aux deux grossistes de participer à l'expérimentation. Ces derniers ont ensuite choisi les producteurs régionaux avec qui ils souhaitaient travailler et ont livré l'entrepôt départemental.

Le dispositif de marché expérimental avait été élaboré avec la visée de ne pas compliquer la tâche des bénévoles et, de fait, l'approvisionnement local n'a pas occasionné de profondes modifications de l'organisation du travail dans l'entrepôt et les 33 centres de distribution du département. Pour autant, certaines évolutions ont été constatées. Tout d'abord, contrairement

à ce qui avait été imaginé, certains produits ont été livrés avec des tailles hétérogènes, les deux grossistes ne s'étant pas accordés sur le calibre. L'homogénéité est une exigence forte des approvisionnements des Restos du cœur. Elle est importante dans l'entrepôt, pour aisément contrôler les quantités livrées, les redistribuer aux centres et les suivre informatiquement. Elle est aussi nécessaire dans les centres de distribution pour pouvoir attribuer aux produits proposés une valeur unique. Chaque bénéficiaire dispose ainsi d'un nombre de points à « dépenser », selon la composition de son foyer, et le plus simple consiste à valoriser à l'identique des portions homogènes de légumes, de viandes ou de produits laitiers. Face à des choux de différentes tailles, il a alors fallu revoir le système d'information et leur valorisation dans les centres (créer deux catégories de 0,5 et 1 kilogramme). Des calibres anormalement gros, notamment pour les salades, ont également été constatés. Les bénévoles ne disposant pas de matériel pour en faire des portions, ils ont dû leur attribuer une valeur importante et se sont parfois sentis mal à l'aise de les proposer aux bénéficiaires disposant de peu de points.

L'expérimentation a également induit une amélioration de la qualité des produits livrés. Lors de la campagne, l'association départementale des Restos du cœur a interrogé les bénévoles des centres de distribution sur ce point. Ils ont rapporté une nette amélioration de la fraîcheur des produits par rapport aux années précédentes. C'est particulièrement le cas pour les carottes, livrées à l'entrepôt en moyenne 6 jours après la récolte. Ce constat a été d'autant plus manifeste qu'en fin de campagne les carottes ne provenaient plus de la région et que du tri a dû être effectué par les bénévoles pour écarter celles qui n'étaient pas présentables. Le dispositif a également permis l'apport d'un fruit (le kiwi) et d'un légume frais (la salade) qui n'avaient pas été proposés les années précédentes. Ce surplus de diversité semble avoir été apprécié, autant par les usagers de l'aide que par les bénévoles des Restos du cœur.

Pour clore cette section, il convient de rappeler que l'expérimentation menée n'a pas consisté à revoir en profondeur les modes d'approvisionnement en fruits et légumes des Restos du cœur. Cela est particulièrement visible à l'observation des concurrences entre les régulations d'approvisionnement territoriales et non-territoriales. Sur la campagne, 15 des 100 tonnes visées par l'expérimentation n'ont finalement pas été achetées auprès de producteurs languedociens mais auprès de producteurs d'autres régions. Ce chiffre demeure faible et peut être analysé comme une preuve de la capacité professionnelle des grossistes à remplir leur

mission d'approvisionnement local (Cf. 2.2.). Néanmoins, il témoigne aussi du maintien des régulations non-territoriales. Lorsque les conditions climatiques ont généré une offre moins importante et/ou lorsque les prix d'achat des grossistes ont été jugés insuffisants par les producteurs, il n'a pas été envisageable de réduire l'offre pour les bénéficiaire. Les grossistes ont garanti l'approvisionnement par un recours à des achats dans d'autres régions. Ils ont répondu à la préoccupation première des Restos du cœur : ne pas subir de difficultés d'approvisionnement compte tenu de leur engagement auprès des familles et personnes en situation de précarité.

2.2. Des circuits courts intermédiés, fortement régulés par les grossistes

De nombreux travaux ont souligné la diversité d'organisation des circuits courts, non seulement entre leurs différents types (vente à la ferme, Amap, etc.), mais également au sein d'un type donné (hétérogénéité des magasins de producteurs, des systèmes de panier, etc.) (Kneafsey et al., 2008 ; Maréchal, 2008 ; Vincq et al., 2010). A cet égard, une caractéristique essentielle des « circuits courts » décrits dans cet article est que les intermédiaires occupent une place centrale dans leur régulation. Ainsi, même si les deux grossistes concernés n'ont pas directement participé à la conception du dispositif, une fois celui-ci mis en œuvre, ce sont principalement eux qui ont organisé les échanges. Cela a des implications sur la nature des producteurs qui ont participé à l'expérimentation. Comme cela se passe fréquemment sur les MIN (Bernard de Raymond, 2010), les deux grossistes ont acheté en majorité à des fournisseurs avec qui ils avaient l'habitude de travailler et entretenaient des relations de confiance personnalisée. L'hypothèse, faite par les concepteurs du dispositif, d'une bonne connaissance de l'agriculture et des agriculteurs locaux par les grossistes s'est avérée exacte. Une fois la campagne terminée, le MIN a établi que les 19 producteurs ou organisations de producteurs régionaux qui avaient participé à la campagne n'étaient en moyenne éloignés que de 46 kilomètres de l'entrepôt des Restos du cœur à Montpellier et que sur les 85 tonnes régionales livrées, 67 provenaient du département. En outre, les grossistes ont globalement su acheter aux bons moments, lorsque les produits étaient disponibles abondamment et que les prix de marché étaient faibles (sans quoi les prix d'achat des grossistes, contraints par les prix d'achat des Restos du cœur, n'auraient pas été acceptables pour les producteurs). Par exemple, le planning indicatif réalisé par le responsable de l'entrepôt départemental avait initialement prévu la livraison de blette et de céleri branche en fin de campagne. Or, dès la première

réunion avec les grossistes, début novembre, ces derniers ont alerté les Restos du cœur du risque d'une telle commande en période de gel, d'autant que ces produits sont peu stockables. Ils l'ont alors avancée aux premières semaines de la campagne.

En comparaison des grossistes, les producteurs ont eu un moindre rôle dans l'expérimentation. Ils sont intervenus essentiellement comme des fournisseurs de denrées. Lorsque les chercheurs de l'INRA les ont contactés pour l'évaluation du dispositif, certains ne savaient pas qu'ils y participaient et beaucoup n'identifiaient aucunement la partie de leur production qui avait approvisionné les Restos du cœur. Cette faible place dans la régulation du marché est remarquable au regard du projet fréquemment affirmé dans les circuits courts d'une reprise en main par les producteurs des conditions de commercialisation. Dans le cas présent, leur capacité d'action s'est limitée à accepter ou refuser de vendre, nous y reviendrons. Ce « circuit court » est également remarquable en raison de l'absence de relation entre producteurs et consommateurs. Cela tient évidemment à la présence d'intermédiaires, d'autant plus importante si l'on considère les grossistes mais aussi l'entrepôt et les centres de distribution des Restos du cœur. Néanmoins, il aurait été imaginable de développer des dispositifs visant spécifiquement à rendre visibles les producteurs et l'origine locale des produits (panneaux d'information, rencontres...). Cela n'a pas eu lieu. De même, les bénévoles des centres étaient majoritairement au courant de l'expérimentation en cours, mais le fait qu'ils n'aient pas été impliqués dans son organisation ne leur a sans doute pas permis d'en parler aisément.

La faible participation des producteurs à la construction du dispositif ne signifie néanmoins pas qu'ils n'ont eu aucun poids dans sa mise en œuvre. Ils doivent eux-aussi être envisagés comme porteurs d'activités de régulation. Tout d'abord, la capacité d'*exit*, d'acceptation ou de refus de vente aux grossistes, a permis des stratégies d'arbitrage. Par exemple, un grossiste nous a raconté qu'un producteur avait annulé au dernier moment une vente de deux tonnes de navet qu'il avait pourtant acceptée deux semaines auparavant. Ce dernier lui avait dit ne pas avoir assez de main d'œuvre pour récolter un tel volume, mais selon le grossiste, il avait probablement trouvé meilleure offre ailleurs. Certains producteurs ont également profité de ce marché pour écouler une production de second choix (pommes et carottes de gros calibre, kiwis de petit calibre). Cette possibilité était ouverte dans l'appel d'offres, sous réserve que les livraisons aient un calibre unique. Il est alors à noter que seuls les plus gros fournisseurs

ont été capables de suivre cette stratégie, les plus petits n'ayant pas suffisamment de produits de second choix pour en livrer en grande quantité.

L'expérimentation a également été instructive au regard des enjeux de transparence dans la formation des chaînes de valeur. L'évaluation menée par les chercheurs de l'INRA n'a en effet pas pu être complète. Les prix payés par les Restos du cœur, calqués sur les prix d'achat nationaux, ont été connus dès le début de la campagne. En revanche, les grossistes, en accord avec les gestionnaires du MIN, n'ont pas intégralement transmis les données concernant leurs conditions d'achat aux producteurs (prix, modalités de livraison). Certaines informations ont été ponctuellement recueillies, mais aucune étude et discussion systématique n'a pu être engagée sur le sujet. Cela se comprend d'ailleurs, tant ces informations sont au cœur du travail des grossistes et tant leur pleine transparence altérerait leur pouvoir au sein des circuits de commercialisation.

Les circuits courts mis en œuvre dans cette expérimentation sont finalement caractérisés par une régulation « commune » mais « non conjointe » (Le Velly et Bréchet, 2011) : le bon fonctionnement du marché a dépendu d'ajustements majoritairement assurés par les grossistes ; il n'y a pas eu d'efforts impliquant l'ensemble des acteurs du marché pour définir les régulations les concernant. A cet égard, la chercheuse de l'INRA a souvent regretté, notamment dans son rapport d'évaluation, les réticences de la direction du MIN à impliquer davantage les producteurs dans l'élaboration du dispositif. Selon elle, cela aurait permis d'engager un dialogue sur la gamme des denrées livrables et les responsabilités de chacun, sans pour autant nuire au travail des grossistes. D'un autre côté, il n'est pas évident que les producteurs concernés aient été désireux de prendre plus part à l'organisation de l'approvisionnement. Les échanges réalisés avec eux lors du suivi de l'expérimentation laisseraient plutôt penser le contraire. Au moins que leur peu d'empressement ne résulte de l'histoire du dispositif. Selon une perspective établissant que les intérêts et les identités se définissent aussi dans le cours de l'action (Callon, 1986 ; Reynaud et Richebé, 2007), il n'est pas absurde de penser que certains producteurs auraient trouvé un intérêt à prendre part au pilotage du projet s'ils y avaient été associés en amont.

CONCLUSION

Tout comme son objet, cette enquête s'inscrit à un croisement, celui des recherches sur les circuits courts et des recherches sur l'aide alimentaire, et suggère des questions aux unes et aux autres.

Les premières recherches sur les circuits courts ont ainsi privilégié les situations relevant plutôt de la vente directe (à la ferme, sur les marchés de plein vent, dans les magasins de producteurs, par des systèmes de panier...), de la suppression des intermédiaires et de la rencontre entre producteurs et consommateurs (voir par exemple les contributions réunies dans Maréchal, 2008 ; à comparer avec celles réunies dans Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012). A contrario, notre terrain amène à souligner l'intérêt d'étudier le rôle des intermédiaires dans les « circuits courts de proximité ». De tels intermédiaires peuvent être des sociétés commerciales dans des systèmes de panier, des grossistes et distributeurs pour l'approvisionnement de la restauration collective, des grandes surfaces désireuses de proposer une gamme de produits locaux, etc. Pour toutes ces configurations, il y a un enjeu fort de compréhension des effets de l'intermédiation. Comme le montre cet article, des questions se posent, bien entendu en termes de répartition des tâches et de partage de la valeur, mais aussi dans la définition des contraintes et des marges de manœuvre. Accepter des intermédiaires, c'est aussi risquer de perdre du pouvoir de régulation, au moins que des dispositifs adéquats permettent de ne pas totalement « perdre la main » (Cochoy, 1999 ; Le Velly et Bréchet, 2011).

De même, si les recherches en sciences sociales sur l'aide alimentaire ne sont pas rares, elles ont surtout abordé cette question sous l'angle des politiques publiques (par exemple, pour les Etats-Unis, Allen, 1999), de l'alimentation des bénéficiaires (par exemple, *Anthropology of food*, 2008 ; César, 2007) et de l'engagement des bénévoles (par exemple, Retière, 2002 ; Ughetto et Combes, 2010 ; Vermeersch, 2004). Notre recherche, en entrant par le lien aux circuits courts, amène à s'interroger sur la combinaison de circuits, de ressources et de marchandises, qui constituent l'aide alimentaire. Rares sont les enquêtes qui en rendent compte de façon approfondie (pour des premiers éléments, voir Le Crom et Retière, 2003 ; on peut aussi se référer à des rapports publics, Conseil National de l'Alimentation, 2012 ; Cour des comptes, 2009 ; Dieuleveux et al., 2008). Cette question mériterait selon nous plus

d'attention, au vu du poids économique et du rôle social de l'aide alimentaire, mais aussi de la diversité et de la complexité, matérielle et symbolique, des flux qui la composent.

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des partenaires de ce dispositif de marché expérimental. Leur implication a rendu possible non seulement notre enquête mais l'objet même de notre recherche. Nous adressons également nos remerciements à Fanny Demarque et Matthias Fattet pour la qualité exceptionnelle de leur travail, ainsi qu'à nos collègues Yuna Chiffolleau et Agnès Gauche qui ont accompagné certaines étapes de ce projet. Merci enfin à Jean-Pierre Bréchet et à Nathalie Colin pour leurs remarques sur une précédente version de ce texte.

RÉFÉRENCES

- Allen P., 1999. Reweaving the Food Security Safety Net : Mediating Entitlement and Entrepreneurship. *Agriculture and Human Values* 16 (2), pp. 117-129.
- Anthropology of food, 2008. *Manger pour vivre. L'alimentation en condition de précarité dans les pays "riches"*, numéro spécial. En ligne.
- Bellin-Lestienne C., Dauphin A.G., Castetbon K, Darmon N, 2005. *E3A : Enquête auprès des Associations d'Aide Alimentaire*. Rapport pour la Direction Générale de la Santé.
- Bellin-Lestienne C., Deschamps V., Noukpoapé A., Hercberg S., Castetbon K., 2007. *Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire - Étude Abena, 2004-2005*. Saint-Maurice, Institut de veille sanitaire, Université de Paris 13, Conservatoire national des arts et métiers.
- Bernard de Raymond A., 2010. Dispositifs d'intermédiation marchande et politique des marchés. La modernisation du marché des fruits et légumes en France, 1950-1980. *Sociologie du travail* 52 (1), 1-20.
- Birlouez E., 2009. *Impacts de la mise à disposition de fruits et de légumes frais auprès de populations ayant recours à l'aide alimentaire*. Paris, Episteme.
- Bréchet J.-P., 2008. Le regard de la théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud. *Revue française de gestion* 34 (184), pp. 13-25.

- Bréchet J.-P., Desreumaux A., 2005. Le projet au fondement de l'action collective. *Sociologies Pratiques* 10, pp. 121-136.
- Caillavet F., Darmon N., Lhuissier A., Régnier F., 2006. L'alimentation des populations défavorisées en France. Synthèse des travaux dans les domaines économique, sociologique et nutritionnel. In : *Les travaux de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale 2005-2006*. Paris, La documentation française, pp. 279-322.
- Callon M., 1986. Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles St-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année Sociologique* 36, pp. 169-208.
- César C., 2007. *Comportements alimentaires et situations de pauvreté. Aspects socio-anthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire en France - Étude Abena, 2004-2005*. Saint-Maurice, Institut de veille sanitaire, Université de Paris 13, Conservatoire national des arts et métiers.
- Chiffolleau Y., Paturel D., 2010. Circuits courts vs aide alimentaire : construire l'équité sociale. *Séminaire Etat des lieux des recherches sur les circuits courts*, Paris, Réseau Rural Français, AgroParisTech.
- Cochoy F., 1999. *Une histoire du marketing. Discipliner l'économie de marché*. Paris, La Découverte.
- Colonna P., Fournier S., Touzard J.-M., 2011. Systèmes Alimentaires. In : C. Esnouf, M. Russel, N. Bricas (eds.), *Durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux. Questions à la recherche*. Versailles, Quaé. pp.59-84.
- Conseil National de l'Alimentation, 2012. *Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France*. Paris, CNA.
- Cour des comptes, 2009. *Communication d'un rapport sur les circuits et mécanismes financiers concourant à l'aide alimentaire en France*. Paris, Cour des comptes.
- Crozier M., Friedberg E., 1977. *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris, Seuil.
- Darmon N., 2008. Recommandations pour un colis d'aide alimentaire équilibré. *Information Diététique* 4, pp. 26-31.

- David A., 2000. La recherche-intervention, cadre général pour la recherche en management ?
In : A. David, A. Hatchuel et R. Laufer (eds.), *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*. Paris, Vuibert, FNEGE.
- Dieuleveux T., Helleisen A.-M., Puydebois C., Roussel F., 2008. *Evaluation du programme européen d'aide aux plus démunis et de l'organisation de l'aide alimentaire française*, Paris, Inspection générale des affaires sociales, Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux.
- Durbiano C., 1996. Les M.I.N. provençaux face à l'évolution de la filière des fruits et légumes. *Méditerranée* 83 (1-2), pp. 7-17.
- Fattet M., Paturel D., 2012. *Approvisionnement en fruits et légumes du Languedoc-Roussillon pour l'association départementale des Restaurants du cœur*. Montpellier, UMR Innovation, Mercadis, Restos du cœur.
- Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, 2011. *Circuits de proximité à dimension sociale en Agriculture Biologique*. Paris, FNAB.
- Friedberg E., 1993. *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*. Paris, Seuil.
- Gaigi H., Bonnefille P., Cabot N., Darmon N. 2010. *Étude AidaFel : les fruits et légumes des « Jardins de la Méditerranée » dans le circuit de l'aide alimentaire*. Rapport pour la direction générale de la Santé.
- Hernandez S., Messaoudène L., 2010. La territorialisation de la politique alimentaire française : le regard des acteurs publics sur la gouvernance du PNNS. *Management & Avenir* 35, p. 235-253.
- Kneafsey M.R., Cox R., Holloway L., Dowler E., Venn L., Tuomainen, H., 2008. *Reconnecting consumers, producers and food. Exploring alternatives*, Oxford, Berg.
- Le Crom J.-P., Retière J.-N., 2003. Nourrir les pauvres : assister et/ou entreprendre ? In : L. Prouteau (ed.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 67-84.
- Le Velly R., 2011. Si loin, si proches : la difficile association entre circuits courts et commerce équitable, *Revue Tiers Monde* 207, pp. 133-149.

- Le Velly R., Bréchet J.-P., 2011. Le marché comme rencontre d'activités de régulation. Initiatives et innovations dans l'approvisionnement bio et local de la restauration collective. *Sociologie du travail* 53 (4), pp. 478-492.
- Maréchal G., 2008. Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires. Dijon, Educagri.
- Paturel D., 2008. L'implication au cœur d'un processus de recherche. *Pensée plurielle*, 19, pp. 51-61.
- Paturel D., 2010. Circuits courts et équité sociale. *Revue Economique et Sociale* 68 (4), pp. 61-70.
- Paturel D., Demarque F., 2011. *Approvisionnement local pour les Restaurants du Cœur de l'Hérault*. Montpellier, INRA, DRAAF.
- Prigent-Simonin A.H., Hérault-Fournier C., 2012. *Au plus près de l'assiette. Pérenniser les circuits courts alimentaires*. Versailles / Dijon, Quae / Educagri.
- Réseau Rural Français, 2011. *Circuits courts et cohésion sociale. Capitalisation et analyse d'expériences conduites sur les territoires ruraux et périurbains*. Paris, Réseau Rural Français, Celavar, INRA.
- Restos du cœur, 2012. *Rapport annuel 2011/2012*. Paris, Les restos du cœur.
- Retière J.-N., 2002. Vivre sa foi, nourrir les pauvres. Sociohistoire de l'aide alimentaire confessionnelle à Nantes des années trente à nos jours. *Genèses* 48, pp. 4-29.
- Reynaud J.-D., 1997. *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale (troisième édition)*. Paris, Armand Colin.
- Reynaud J.-D., Richebé N., 2007. Règles, conventions et valeurs. Plaidoyer pour la normativité ordinaire. *Revue française de sociologie* 48 (1), pp. 3-36.
- Sonnino R., Marsden T.K., 2006. Beyond the divide : rethinking relations between alternative and conventional food networks in Europe. *Journal of Economic Geography* 6 (2), pp. 181-199.

- Star S.L., Griesemer J., 1989. Institutional Ecology, 'Translations' and Boundary Objects: Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39. *Social Studies of Science* 19 (3), pp. 387-420.
- Terssac de G., 2003. La théorie de la régulation sociale : repères pour un débat. In : G. de Terssac (Ed.), *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud. Débats et prolongements*. Paris, La Découverte, pp. 11-33.
- Thoenig J.-C., Duran P., 1996. L'État et la gestion publique territoriale. *Revue française de science politique*, 46 (4), pp. 580-623.
- Ughetto P., Combes M.-C., 2010. Entre les valeurs associatives et la professionnalisation : le travail, un chaînon manquant ? *Socio-logos* 5, en ligne.
- Vermeersch S., 2004. Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole. *Revue française de sociologie*, 45 (4), pp. 681-710.
- Vinck D., 1990. Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique. Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales. *Revue française de sociologie* 40 (2), pp. 385-414.
- Vincq J.-L., Mondy B., Fontorbes J.-P., 2010. La construction de la qualité fiable dans les réseaux alimentaires de proximité, *Économie rurale* 318-319, pp. 5-19.
- Zelizer V.A., 2012. How I Became a Relational Economic Sociologist and What Does That Mean ? *Politics & Society*, 40 (2), pp. 145-174.